

Les Brèves de la C.C.I.



Les Brèves de la C.C.I.

Taxe d'apprentissage 2020

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 a modifié le système de collecte et de répartition de la taxe d'apprentissage (TA) et de la contribution à la formation pro-fessionnelle continue (FPC), regroupées en une seule Contribution Unique pour la Formation Professionnelle et l'Alternance (CUFPA), qui inclut également la Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (CSA) et la contribution au Compte Personnel de Formation des CDD (CPF CDD).

L'OCTAO, collecteur inter-consulaire, n'est plus habilité à percevoir les fonds de la taxe d'apprentissage. En attendant la prise en main de la collecte de la nouvelle contribution unique par les URSSAF et MSA, ce sont les Opérateurs de compétences (OPCO) qui en assureront le traitement, dont 87 % de la taxe d'apprentissage. Les 13 % restants doivent être versés directement par les entreprises aux établissements habilités par les Préfectures de Région, sans que cette affectation ne soit faite ni ne passe par un collecteur pour le moment. Un décret reste en attente de publication concernant le versement de ces 13 %.

Ainsi, les écoles et Points A des CCI, dont celui de la CCI du Gers, restent habilités, en tant qu'organismes de formation initiale ou contribuant à l'orientation des jeunes et à la découverte des métiers, à percevoir ces 13 % de la taxe d'apprentissage, équivalant à l'ancien barème (ou hors quota). En Occitanie, 23 écoles et réseaux, habilités à percevoir les 13 % de la taxe d'apprentissage, sont gérés par les CCI, qui sont partenaires de 4 autres écoles et réseaux, pour un total de 43 formations de niveau bac à bac + 5 répartis sur l'ensemble de la région. Verser aux écoles et Points A des CCI d'Occitanie, c'est former les jeunes de vos territoires pour qu'ils deviennent demain les futurs collaborateurs de vos entreprises.

Accompagner les entreprises dans l'intégration des usages numériques

La CCI a accentué ses efforts en 2019 afin d'accompagner les entreprises gersoises dans la transition numérique.

- 85 TPE commerce-services ont participé aux ateliers numériques organisés sur l'ensemble du territoire dans le cadre du programme Commerces Connectés.
- 150 participants ont assisté aux deux évènements numériques Instagram et Google.
- 30 chefs d'entreprises ont bénéficié d'un appui individuel personnalisé dans leur stratégie digitale.
- 320 commerçants gersoises suivent l'actualité du commerce de demain sur la page facebook "Commerces Connectés".

Retrouvez la CCI du Gers, découvrez ses valeurs, les missions et les actions proposées au quotidien en se connectant sur sa page Facebook.